

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 17

Séance du 15 JANVIER 2001

sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 17

MM. LOGEL, HAAS, WITTMER, Mme WEISS, MM. SCHLOSSER, SIBLER,
Mme CABIROL, MM. NEUHARD, PREVOT, ATZENHOFFER, MEYER-KUHN,
GOETZ, ISEL, WINLING, BABILON, RUSTENHOLZ, WEISBECKER.

Absents : néant

DEL. N° 04/2001

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT CONTRACTUEL POUR ASSURER LE
REMPLACEMENT DE Mme SCHILT**

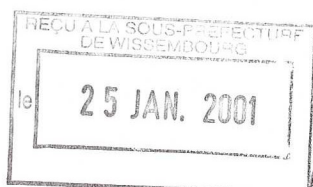
Le Président informe le Conseil Communautaire que Mlle Véronique SCHILT est en congé de maladie depuis mi-novembre ; ce congé se poursuivra jusqu'au terme de son congé de maternité prévu pour septembre 2001.

Compte tenu de sa mission, il sera difficile de pourvoir à son remplacement direct ; il est proposé d'affecter à Mme Anne BASTIEN l'exercice de cette mission et de recruter un agent contractuel à 19/39° pour assurer la fonction de direction de la halte-garderie qu'elle n'assurera pas durant la période d'absence de Véronique SCHILT.

- VU la délibération du 9 mars 1998 du Conseil Communautaire donnant délégation au Bureau

le Bureau, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confier la mission d'animation développement du secteur petite enfance à Mme Anne BASTIEN durant la période de congé de maladie et maternité de Mlle Véronique SCHILT ;***
- de créer un poste d'agent contractuel à 19/39° et pour la durée de la période de congé maladie et maternité de Mlle Véronique SCHILT pour assurer le remplacement de Mme Anne BASTIEN au poste de directrice de la halte-garderie ;***
- de fixer la rémunération brute de l'agent à l'indice brut 322.***



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 16 janvier 2001

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL